

Convention Fête Nationale

Le CC accepte la convention relative à l'organisation de la Fête Nationale en collaboration avec Anzère Tourisme. Elle règle les obligations et les tâches de chaque partie.

Chef d'Etat-major de sécurité

Le cahier des charges du chef d'Etat major est proposé par l'Etat du Valais. Il a été validé par la commission intercommunale de sécurité (CIS).

Le CC prend connaissance et accepte le cahier des charges du chef de l'Etat-major de conduite régional de l'Adret.

Aménagement du secteur Rougenan

La mise à l'enquête publique de l'abornement, du décompte final et de la répartition des frais a eu lieu le 06.11.2015.

Sur la base des articles 12 et suivants de la loi concernant la perception des contributions de propriétaires fonciers au frais d'équipements et aux frais d'autres ouvrages publics, le CC décide de procéder à la facturation des frais relatifs au remembrement urbain de Rougenan selon le décompte définitif d'octobre 2015 établi par le bureau Jollien et Rey et signé par les membres de la Commission d'exécution.

Le CC fixe les modalités de paiement accordées aux propriétaires appelés à contribution et demande à l'Administration de procéder à la facturation. Les modalités de paiement sont :

- délai de paiement à 60 jours ou délai de paiement sur 10 ans au maximum,
- pour paiement sur 10 ans, un intérêt annuel de 3.50 % sera facturé, la référence est le taux d'intérêts pour l'année 2016 fixé par le Conseil d'Etat pour l'encaissement des impôts.
- l'annuité exigée représentera au minimum le 10^{ème} du montant total dû. Le dernier versement soldera la contribution facturée, y compris les intérêts de retard.
- l'inscription d'une hypothèque légale sera réalisée selon l'article 227, alinéa 3, de la loi fiscale cantonale. L'inscription de cette hypothèque sera exonérée des droits de timbre et des émoluments du registre foncier.

Apea du coteau – Apea Sion

La commune de Savièse ayant dénoncé de la convention liant les communes de l'APEA du Coteau, la commune d'Ayent a approché l'APEA de Sion.

Le CC prend connaissance du coût estimé lié à l'APEA de Sion. Le budget prévu pour l'APEA du Coteau en 2016 se monte à Fr. 113'000.00 à charge de la commune d'Ayent. Le coût à charge de notre commune à l'APEA de Sion se monterait à Fr. 135'000.00 (cas pris en compte au 01.01.2016). Ce coût ne tient pas compte de l'introduction généralisée des curateurs professionnels.

Le CC accepte les conditions émises par l'APEA de Sion et intégrera cet organisme dès le 1^{er} janvier 2017.

Assemblée bourgeoisiale

L'assemblée bourgeoisiale aura lieu le 29 mars 2016 à 19h30 aux Flans.

Crèche Naftaline

Le CC décide d'engager Mme Beatriz Gomez en qualité de remplaçante à 40 %.

Pro Senectute

Pro Senectute est une association fédérale qui s'occupe notamment du bien être de nos seniors de diverses manières. Un bureau pour la région établi à Sion s'occupe d'aider à régler tous les problèmes administratifs que pourraient rencontrer certaines personnes en âge AVS par un service gratuit à disposition géré par des assistants sociaux.

Pro Senectute est également actif dans le domaine de la prévention (bouger par le sport et la marche). Plusieurs groupes menés par des bénévoles effectuent des sorties (marches de 3 à 4 heures) durant toute l'année selon un programme défini. La section de Sion étant actuellement débordée, une équipe de jeunes retraités du Coteau (Ayent, Arbaz, Grimisuat) a décidé de créer une section (Ayent, Arbaz, Grimisuat) avec siège social à Ayent. Le 30 mars 2016, l'assemblée générale qui se déroulera à la PC de Fortunau donnera naissance à cette nouvelle section.

Le futur comité a récemment rencontré les conseillers des 3 communes en charge des affaires sociales, soit Charlotte Aymon (Arbaz), Martial Aymon (Grimisuat) et Dominique Savioz (Ayent). M. Jean-Pierre Savioz a fait une présentation détaillée du fonctionnement de cette structure qui s'appuie uniquement sur des bénévoles. Par contre des règles précises sont imposées par Pro Senectute ce qui engendre des coûts comme par exemple des cours de formation pour les accompagnateurs, la reconnaissance des parcours avant les marches programmées, etc...

Conscients de l'importance pour la région de la création d'une telle section (vieillesse de la population, isolement des personnes retraitées, etc...), les conseillers communaux des 3 communes proposent à leur conseil respectif un soutien de Fr. 500.00 par année et par commune pour les 2 années à venir.

Le CC accepte de verser ce soutien financier.